

MAIRIE
D'UGNEY-DOUVOT

Place de la Mairie

25640 OUGNEY-DOUVOT

COMMUNIQUE A LA POPULATION

Avis d'interdiction de consommer l'eau du réseau public

Suite à la casse d'une canalisation d'eau sur le réseau de DOUVOT, les eaux du réseau ont été reconnues impropres à la consommation par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté.

C'est pourquoi, il est demandé de prendre les précautions suivantes :

- Pour la boisson, la glace et les glaçons, le lavage des dents, la préparation des aliments et le lavage des légumes crus, l'eau du robinet ne doit pas être utilisée. Pour ces usages, il convient de privilégier l'utilisation d'eau embouteillée. A défaut, il convient de porter l'eau du robinet à ébullition à gros bouillons maintenus pendant une durée de 5 minutes dans un récipient avec un couvercle. Pour éviter tout risque de brûlure, il convient de laisser refroidir avant usage.
- Pour les autres usages (toilette corporelle, linge, vaisselle, WC, lavage des sols), l'eau du robinet peut être utilisée.
- En cas de doute pour l'abreuvement des animaux domestiques ou d'élevage, le vétérinaire habituel est seul compétent pour déterminer d'éventuelles restrictions d'usage.

Un dispositif de secours va être mis en place afin d'assurer un approvisionnement de la population en eau potable (*fourniture eau potable par la mairie et mise en place stock de sécurité en Mairie*).

Il est rappelé que les captages d'eau privés et les sources « naturelles » ou fontaine d'eau ne sont pas ou peu contrôlés. La qualité de l'eau n'y est pas connue et peut être dangereuse pour la santé. Il est donc fortement déconseillé d'y prélever de l'eau à des fins de consommation humaine.

Tout est mis en œuvre pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement.

De nouvelles analyses de l'eau vont être effectuées pour vérifier le retour à la conformité du réseau.

Par ailleurs, afin de (*nettoyer correctement l'ensemble du réseau suite à l'effraction*) ou (*sécuriser l'ensemble du réseau vis à vis de la nouvelle ressource en eau*) ou (*désinfecter le réseau*),

une surchloration va être mise en place ce qui explique l'odeur « d'Eau de Javel » que vous pourrez ressentir à l'ouverture des robinets.

La commune vous tiendra régulièrement informé de l'évolution de la situation.